

Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **UMC SA**, Ch. de Prapion 3, 2520 La Neuveville
2. Délai de présentation: 13.01.2011 jusqu’au 02.02.2011
3. **Remarques:** L’état des charges feuillet no 1322-1 de La Neuveville est déposé prématurément en vue de la vente prochaine de l’immeuble.
Les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l’Office soussigné une demande de cession à teneur de l’art. 260 LP, concernant une procédure civile que l’administration de la faillite renonce à continuer (art. 63 OAOF).

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, département faillites
2740 Moutier

00577169